

19  
1545

# Mardi premier jour du Mois d'octobre l'an mil cinq cent septante cinq

Le Sr. de Sauvange ayant entendu sur les le mois d'oust mil cinq cent septante quatre l'abbaye de Saint Andrie de Tainville  
 et de principal d'assurance s'ont vacante par le decez de Dame Poltronne de grasse et de  
 de Bancome le Monastere de la dite decedee et les autres chang' de profession Et au moyen  
 Le temporel de l'abbaye se trouva aussi vacante appartenant de droit a son parente et  
 maucun de libere en son conseil de Ceste cause son excellence se preant singulierment gratiffie  
 et enfants trespassant et de plusieurs d'entreux M. adieu Charles de Bourbon se fit chose  
 en contemplation de leur mariage et de l'enfant d'entreux quil plaira a Dieu leur donner  
 Dame prinasse en suffeint sa veue et a son seigneur l'usage de son procees de leur mariage  
 a perpetuite saouit et les temporels et a qui en peult dependre et la jouissance tant  
 la proprieté fust fait come trouble empochement qui de fouchier a l'enfant procees de  
 excellence ou autre a madite Dame prinasse ou fust l'enfant d'entreux et de son  
 autant en proprieté et suffeint sur tous et chacuns ses autres et de son  
 ma commande en expedier a breuet sous signe de sa main a madite Dame prinasse  
 forme que faire se pourra et quelle demandera.

G. M. de Sauvange

Ordonnance de